

2022

Rapport sur la gestion financière et budgétaire

**Agence Exécutive
Européenne pour
l'Éducation et la
Culture (EACEA)**

I. Introduction

Le nouvel encadrement de l'Agence 2021-2027, communément appelé le « delegation package »¹, est entré en vigueur en 2021. Il définit la nature et la portée des délégations données à l'Agence et détermine les moyens à sa disposition pour toute la période envisagée. Cet acte a cependant été revu en 2022² pour élargir le champ de la délégation sans apport de ressources additionnelles.

En termes de ressources, cette délégation est traduite par un "Specific Financial Statement" (SFS), propre à l'Agence, précisant, par programme délégué et par année, les crédits du budget général de l'Union (crédits EUR 27) et les postes autorisés.

Pour la préparation de ses budgets, l'Agence dispose non seulement de ces crédits fixés (C1) par le SFS (EUR 27), mais aussi de crédits variables qui s'y ajoutent : les crédits E0 (contributions financières des pays de l'Association européenne de libre-échange – AELE) et les crédits R0 (contributions financières de pays tiers). Les crédits du 11ème FED ont également contribué au budget EACEA. De plus, en 2022, en raison de l'inflation, des crédits supplémentaires C1 ont également été alloués dans le cadre de la procédure budgétaire 2023 pour couvrir l'indexation des salaires. Ces crédits complémentaires n'ont cependant pas fait l'objet d'une modification du SFS sur ce point et n'ont pas eu d'impact sur l'exercice budgétaire 2022.

L'ensemble de ces crédits, en 2022, ont dépassé les besoins de l'Agence qui reporte une part de ses crédits R0 en 2023 et ne consomme pas la totalité des crédits C1 disponibles. Cette dernière situation est imputable à la nécessité d'équilibrer dans la mesure du possible les coûts de chaque programme par leurs contributions respectives. Cependant, compte tenu de la tendance inflationniste actuelle, il serait hasardeux de se prononcer sur la pertinence des ressources mises à disposition de l'Agence pour toute la période restante du MFF, en particulier pour les trois dernières années (2025-2027).

Comme déjà souligné les années antérieures, la conclusion de SLAs avec la Commission ou ses Offices a, en raison de leur mécanisme biannuel, compliqué la planification budgétaire (incertitude sur les prix).

II. Cadre législatif

L'Agence exécute le budget opérationnel relatif aux programmes communautaires qui lui ont été délégués par la Commission, et son budget de fonctionnement, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires s'imposant aux Agences Exécutives.

III. Budget initial et transferts

L'Agence a débuté l'année 2022 avec un budget initial de 61,111M€, révisé en juillet et décembre, pour le réduire successivement à 60,751M€ et 59,428M€.

En dehors de ces révisions budgétaires adoptées par le Comité de Direction, le Directeur a autorisé divers aménagements repris dans le tableau ci-après (volet dépenses). Le transfert postérieur à l'adoption de la deuxième révision fera l'objet d'une information au Comité de direction lors de sa première séance 2023.

¹ Décision de la Commission C(2021)951 du 12 février 2021 portant délégation à l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture en vue de l'exécution de tâches liées à la mise en œuvre de programmes de l'Union dans les domaines de l'éducation, de l'audiovisuel et de la culture, de la citoyenneté et de la solidarité et comprenant notamment l'exécution de crédits inscrits au budget général de l'Union

² Décision de la Commission C(2022)5057 du 22 juillet 2022, amendée par la décision de la Commission C(2022)9296 du 15 décembre 2022

Volet Recettes du budget

Lignes	Intitulé	Budget final 2020	Budget final 2021	Projet de budget 2022	Budget initial 2022	Transfert 1	Révision 1	Révision 2	Transfert 2 de fait	Révision 2 après transfert	Transfert 2	Budget final 2022
	RECETTES											
	1 SUBVENTION DE L'UNION EUROPÉENNE											
	11 SUBVENTION DE L'UNION EUROPÉENNE											
	<i>111 Contribution des programmes</i>											
1111	Erasmus +, Heading 2	27.499.434,51	27.138.520,72	28.868.912,00	29.436.588,73		29.114.285,52	28.350.506,00		28.350.506,00		28.350.506,00
1112	Creative Europe	12.546.821,00	14.728.058,00	15.831.195,00	15.728.391,00		15.699.290,00	15.373.464,00		15.373.464,00		15.373.464,00
1113	CERV	2.266.528,00	5.272.457,55	6.501.000,00	6.501.000,00		6.501.000,00	6.292.002,00		6.292.002,00		6.292.002,00
1114	NDICI	4.551.563,91	4.203.466,00	6.310.915,00	6.310.556,00		6.298.871,00	6.298.871,00		6.298.871,00		6.298.871,00
1115	IPA	767.142,00	594.165,00	1.436.773,00	1.437.197,00		1.434.550,00	1.434.550,00		1.434.550,00		1.434.550,00
1116	European Solidarity Corps	2.222.024,46	1.603.002,73	1.610.449,40	1.584.623,27		1.590.179,48	1.565.365,00		1.565.365,00		1.565.365,00
	Total de l'article 111	49.853.513,88	53.539.670,00	60.559.244,40	60.998.356,00		60.638.176,00	59.314.758,00		59.314.758,00		59.314.758,00
	112 Contribution du FED		0,00		0,00		0,00	0,00		0,00		0,00
1121	Contribution du Fonds européen de développement (FED)	241.000,00	190.000,00	113.000,00	113.000,00		113.000,00	113.000,00		113.000,00		113.000,00
	Total article 112	241.000,00	190.000,00	113.000,00	113.000,00		113.000,00	113.000,00		113.000,00		113.000,00
	TOTAL CHAPITRE 11	50.094.513,88	53.729.670,00	60.672.244,40	61.111.356,00		60.751.176,00	59.427.758,00		59.427.758,00		59.427.758,00
	TOTAL TITRE I	50.094.513,88	53.729.670,00	60.672.244,40	61.111.356,00		60.751.176,00	59.427.758,00		59.427.758,00		59.427.758,00
	2 RECETTES DIVERSES		0									
	21 PRODUIT DE LA VENTE OU DE LA LOCATION DE BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES		0									
2111	Produit de la vente ou de la location de biens meubles et immeubles	p.m	0	p.m	p.m		p.m	p.m		p.m		p.m
	TOTAL CHAPITRE 21		0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00		0,00
	2 RECETTES ET INDEMNISATION DE SERVICES FOURNIS À TITRE ONÉREUX		0									
2211	Recettes et indemnisation de services fournis à titre onéreux	p.m	0	p.m	p.m		p.m	p.m		p.m		p.m
	TOTAL CHAPITRE 22	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00		0,00
	23 REMBOURSEMENT DE DÉPENSES DIVERSES		0									
2311	Remboursement de dépenses diverses	p.m	0	p.m	p.m		p.m	p.m		p.m		p.m
	TOTAL CHAPITRE 23	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00		0,00
	TOTAL TITRE II	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00		0,00
	TOTAL GÉNÉRAL	50.094.513,88	53.729.670,00	60.672.244,40	61.111.356,00		60.751.176,00	59.427.758,00		59.427.758,00		59.427.758,00

Volet Dépenses du budget (révisions/transferts Titres I, II et III)

Lignes	Intitulé	Budget final 2020	Budget final 2021	Projet de budget 2022	Budget initial 2022	Transfert 1	Révision 1	Révision 2	Transfert 2 de fait	Révision 2 après transfert	Transfert 2	Budget final 2022
1	DEPENSES DE PERSONNEL											
11	REMUNERATIONS, INDEMNITES ET CHARGES											
111	Agents temporaires occupant un emploi prévu au tableau des effectifs											
1111	Agents temporaires - salaires, indemnités, allocations et charges	12.921.961,00	14.761.000,00	18.760.184,00	17.140.671,00		17.140.671,00	16.970.671,00	6.504,66	16.977.175,66		16.977.175,66
1112	Fonctionnaires mis à disposition	p.m.		p.m.	p.m.			p.m.		p.m.		p.m.
	Total article 111	12.921.961,00	14.761.000,00	18.760.184,00	17.140.671,00		17.140.671,00	16.970.671,00		16.977.175,66		16.977.175,66
112	Agents contractuels											
1121	Agents contractuels - salaires, indemnités, allocations et charges	19.351.326,00	20.267.000,00	24.248.977,00	24.219.885,00		24.781.885,00	24.496.885,00	28.641,45	24.525.526,45		24.525.526,45
	Total article 112	19.351.326,00	20.267.000,00	24.248.977,00	24.219.885,00		24.781.885,00	24.496.885,00		24.525.526,45		24.525.526,45
113	Autre personnel externe											
1131	Intérimaires	1.820.000,00	2.070.000,00	1.930.983,40	1.990.000,00		2.500.000,00	2.540.000,00	-35.146,11	2.504.853,89		2.504.853,89
1132	Stagiaires	282.001,00	310.000,00	320.000,00	320.000,00		324.000,00	324.000,00		324.000,00		324.000,00
1133	Fonctionnaires et experts nationaux ou internationaux de même qu'agents du secteur privé détachés temporairement à l'Agence	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.		p.m.	p.m.		p.m.		p.m.
	Total article 113	2.102.001,00	2.380.000,00	2.250.983,40	2.310.000,00		2.824.000,00	2.864.000,00		2.828.853,89		2.828.853,89
	TOTAL DU CHAPITRE 11	34.375.288,00	37.408.000,00	45.260.144,40	43.670.556,00		44.746.556,00	44.331.556,00		44.331.556,00		44.331.556,00
12	DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET DEPENSES SOCIALES											
121	Gestion du personnel											
1211	Gestion administrative du personnel	465.000,00	545.000,00	540.000,00	860.000,00		550.000,00	571.000,00		571.000,00		571.000,00
	Total article 121	465.000,00	545.000,00	540.000,00	860.000,00		550.000,00	571.000,00		571.000,00		571.000,00
122	Développement professionnel et missions											
1221	Cours de langues, recyclage et perfectionnement professionnel	237.500,00	252.000,00	360.000,00	360.000,00		360.000,00	330.000,00		330.000,00		330.000,00
1222	Missions administratives	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.		p.m.	p.m.		p.m.		p.m.
	Total article 122	237.500,00	252.000,00	360.000,00	360.000,00		360.000,00	330.000,00		330.000,00		330.000,00
123	Dépenses sociales											
1231	Service médical	90.000,00	140.000,00	100.000,00	100.000,00		155.000,00	125.000,00		125.000,00		125.000,00
1232	Mobilité	30.000,00	50.000,00	70.000,00	70.000,00		65.000,00	30.000,00		30.000,00		30.000,00
1233	Services sociaux et autres interventions	850.000,00	930.000,00	820.000,00	895.000,00		1.200.000,00	1.165.000,00		1.165.000,00		1.165.000,00
	Total article 123	970.000,00	1.120.000,00	990.000,00	1.065.000,00		1.420.000,00	1.320.000,00		1.320.000,00		1.320.000,00
124	Représentation et réunions internes											
1241	Frais de représentation, réunions internes et événements	7.500,00	30.000,00	134.000,00	134.000,00		134.000,00	134.000,00		134.000,00		134.000,00
	Total article 124	7.500,00	30.000,00	134.000,00	134.000,00		134.000,00	134.000,00		134.000,00		134.000,00
	TOTAL CHAPITRE 12	1.680.000,00	1.947.000,00	2.024.000,00	2.419.000,00		2.464.000,00	2.355.000,00		2.355.000,00		2.355.000,00
	TOTAL TITRE I	36.055.288,00	39.355.000,00	47.284.144,40	46.089.556,00		47.210.556,00	46.686.556,00		46.686.556,00		46.686.556,00

Lignes	Intitulé	Budget final 2020	Budget final 2021	Projet de budget 2022	Budget initial 2022	Transfert 1	Révision 1	Révision 2	Transfert 2 de fait	Révision 2 après transfert	Transfert 2	Budget final 2022
2	INFRASTRUCTURE ET DEPENSES DE FONCTIONNEMENT											
21	DEPENSES DIMMEUBLES											
211	Loyers et charges											
2111	Loyers/usufruits et frais accessoires	3.000.000,00	3.380.000,00	3.121.200,00	3.280.000,00		3.000.000,00	3.106.000,00		3.106.000,00		3.106.000,00
2112	Charges relatives aux immeubles	1.940.000,00	2.239.044,00	2.056.400,00	2.220.000,00		2.010.920,00	2.134.000,00		2.134.000,00		2.134.000,00
	Total article 211	4.940.000,00	5.619.044,00	5.177.600,00	5.500.000,00		5.010.920,00	5.240.000,00		5.240.000,00		5.240.000,00
212	Aménagement des locaux											
2121	Aménagement des locaux et autres dépenses	0,00	30.000,00	20.000,00	30.000,00		5.000,00	2.000,00		2.000,00		2.000,00
	Total article 212	0,00	30.000,00	20.000,00	30.000,00		5.000,00	2.000,00		2.000,00		2.000,00
	TOTAL CHAPITRE 2 1	4.940.000,00	5.649.044,00	5.197.600,00	5.530.000,00		5.015.920,00	5.242.000,00		5.242.000,00		5.242.000,00
22	DEPENSES DE TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC)											
221	Environnement TIC											
2211	Equipelement de traitement de données et de télécommunication	188.000,00	77.000,00	70.000,00	210.000,00	25.000,00	235.000,00	231.000,00		231.000,00		231.000,00
2212	Applications informatiques	283.000,00	330.000,00	260.000,00	230.000,00	-25.000,00	200.000,00	195.000,00		195.000,00		195.000,00
	Total article 221	471.000,00	407.000,00	330.000,00	440.000,00		435.000,00	426.000,00		426.000,00		426.000,00
222	Autres services IT et Telecom											
2221	Autres services externes pour le	2.221.000,00	2.335.000,00	2.555.000,00	2.180.000,00		1.900.000,00	1.744.000,00		1.744.000,00		1.744.000,00
	Total article 222	2.221.000,00	2.335.000,00	2.555.000,00	2.180.000,00		1.900.000,00	1.744.000,00		1.744.000,00		1.744.000,00
	TOTAL CHAPITRE 2 2	2.692.000,00	2.742.000,00	2.885.000,00	2.620.000,00		2.335.000,00	2.170.000,00		2.170.000,00		2.170.000,00
23	BIENS MEUBLES ET DEPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT											
231	Mobilier, Matériel et installations techniques											
2311	Achat, location, entretien et réparation de mobilier, matériel et installations techniques	36.000,00	70.000,00	40.000,00	50.000,00		30.000,00	30.000,00		30.000,00		30.000,00
2312	Frais de manutention et déménagements	15.000,00	5.000,00	5.000,00	20.000,00		20.000,00	10.000,00		10.000,00		10.000,00
	Total article 231	51.000,00	75.000,00	45.000,00	70.000,00		50.000,00	40.000,00		40.000,00		40.000,00
2 3 2	Fournitures de bureau et frais de correspondance											
2321	Papeterie et fournitures de bureau	35.000,00	12.500,00	50.000,00	60.000,00		20.000,00	20.000,00		20.000,00		20.000,00
2322	Affranchissement de correspondance et frais de port	53.000,00	60.000,00	60.000,00	60.000,00		40.000,00	40.000,00		40.000,00		40.000,00
	Total article 232	88.000,00	72.500,00	110.000,00	120.000,00		60.000,00	60.000,00		60.000,00		60.000,00
233	Acquisition et conservations d'informations											
2331	Bibliothèque, abonnement à des publications, acquisition d'information et archivage de documents	86.100,00	68.126,00	70.500,00	76.800,00		158.700,00	143.902,00		143.902,00	-23.290,00	120.612,00
	Total article 233	86.100,00	68.126,00	70.500,00	76.800,00		158.700,00	143.902,00		143.902,00		120.612,00
234	Charges financières, juridiques et légales											
2341	Frais bancaires et autres frais financiers y compris le SLA BUDG	1.000,00	246.000,00	220.000,00	285.000,00		290.000,00	100.300,00		100.300,00		100.300,00
2342	Frais de contentieux, dommage et intérêts	0,00	90.000,00	130.000,00	120.000,00		120.000,00	100.000,00		100.000,00	11.540,00	111.540,00
	Total article 234	1.000,00	336.000,00	350.000,00	405.000,00		410.000,00	200.300,00		200.300,00		211.840,00
235	Autres dépenses de fonctionnement											
2351	Assurances et autres dépenses diverses de fonctionnement courant y compris les SLA HAN et DG HR	2.000,00	170.000,00	200.000,00	390.000,00		306.000,00	306.000,00		306.000,00	11.750,00	317.750,00
	Total article 235	2.000,00	170.000,00	200.000,00	390.000,00		306.000,00	306.000,00		306.000,00		317.750,00
	TOTAL CHAPITRE 23	228.100,00	721.626,00	775.500,00	1.061.800,00		984.700,00	750.202,00		750.202,00		750.202,00
	TOTAL TITRE II	7.860.100,00	9.112.670,00	8.858.100,00	9.211.800,00		8.335.620,00	8.162.202,00		8.162.202,00		8.162.202,00

Lignes	Intitulé	Budget final 2020	Budget final 2021	Projet de budget 2022	Budget initial 2022	Transfert 1	Révision 1	Révision 2	Transfert 2 de fait	Révision 2 après transfert	Transfert 2	Budget final 2022
3	DEPENSES DE SUPPORT AUX PROGRAMMES											
31	DEPENSES LIEES A LA GESTION DES PROGRAMMES											
311	Réunions											
3111	Réunions	104.800,00	5.000,00	60.000,00	60.000,00		60.000,00	10.000,00		10.000,00		10.000,00
	Total article 311	104.800,00	5.000,00	60.000,00	60.000,00		60.000,00	10.000,00		10.000,00		10.000,00
312	Information, communication et publication											
3121	Information, communication et publication	380.500,00	392.000,00	410.000,00	445.000,00		445.000,00	445.000,00		445.000,00		445.000,00
	Total article 312	380.500,00	392.000,00	410.000,00	445.000,00		445.000,00	445.000,00		445.000,00		445.000,00
313	Traduction et interprétation											
3131	Traduction et interprétation	280.000,00	520.000,00	750.000,00	750.000,00		600.000,00	310.000,00		310.000,00		310.000,00
	Total article 313	280.000,00	520.000,00	750.000,00	750.000,00		600.000,00	310.000,00		310.000,00		310.000,00
314	Audits											
3141	Audits	750.000,00	1.000.000,00	1.100.000,00	1.100.000,00		1.100.000,00	1.100.000,00		1.100.000,00		1.100.000,00
	Total article 314	750.000,00	1.000.000,00	1.100.000,00	1.100.000,00		1.100.000,00	1.100.000,00		1.100.000,00		1.100.000,00
315	Missions											
3151	Frais de missions, de déplacements et autres dépenses accessoires	11.000,00	5.000,00	250.000,00	100.000,00		100.000,00	100.000,00		100.000,00		100.000,00
	Total article 315	11.000,00	5.000,00	250.000,00	100.000,00		100.000,00	100.000,00		100.000,00		100.000,00
316	Informatique spécifique											
3161	Informatique spécifique	4.652.825,88	3.340.000,00	1.960.000,00	3.355.000,00		2.900.000,00	2.614.000,00		2.614.000,00		2.614.000,00
	Total article 316	4.652.825,88	3.340.000,00	1.960.000,00	3.355.000,00		2.900.000,00	2.614.000,00		2.614.000,00		2.614.000,00
317	Autres dépenses liées à la gestion des programmes											
3171	Autres dépenses liées à la gestion des programmes	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00		0,00		0,00
	Total article 317	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00		0,00		0,00
	TOTAL DU CHAPITRE 31	6.179.125,88	5.262.000,00	4.530.000,00	5.810.000,00		5.205.000,00	4.579.000,00		4.579.000,00		4.579.000,00
	TOTAL DU TITRE III	6.179.125,88	5.262.000,00	4.530.000,00	5.810.000,00		5.205.000,00	4.579.000,00		4.579.000,00		4.579.000,00
	TOTAL DEPENSES	50.094.513,88	53.729.670,00	60.672.244,40	61.111.356,00		60.751.176,00	59.427.758,00		59.427.758,00		59.427.758,00

IV. Exécution budgétaire

Le budget de fonctionnement 2022 de l'EACEA s'est élevé à 59,428M€ contre 53,730M€ en 2021 (dernière révision). Cette augmentation aurait pu être plus importante au vu du nouvel encadrement de l'Agence en termes de ressources (+ 22 postes par rapport à 2021) d'autant que le taux d'occupation de 2021 avait été faible (90,80%) et que l'indexation des salaires (2,4% pour les 6 premiers mois auxquels se sont ajoutés 4,5% pour les 6 derniers mois) est plus élevée que ce que la SFS prévoit (2%). Cette augmentation « limitée » provient des économies réalisées sur les titres II et surtout III compensant l'augmentation du titre I.

Les crédits engagés s'élèvent à 59,070M€ représentant 99,40 % du dernier budget adopté, taux similaire à celui des années antérieures.

Les paiements sur ces engagements atteignent 54,081M€ (crédits C1) représentant un taux d'exécution de 91%, assez comparable à ceux des années antérieures, et qui démontre que l'essentiel des obligations de l'Agence est honoré durant l'année budgétaire. Le solde de trésorerie de cette année (6,663M€) ne devrait pas poser de problèmes de liquidités en début 2023 à condition que la Commission procède au versement de la première tranche du subside 2023 rapidement.

Des 6,360M€ des crédits qui avaient été reportés de 2021 à 2022 (crédits C8), 4,995M€ ont donné lieu à des paiements, ce qui représente un taux d'exécution de 78,53 % à comparer à 86,13% en 2021 et 91,06 % en 2020 qui avait également été exceptionnelle à cet égard. Si l'on examine l'exécution de ces crédits reportés par titre, on obtient 77,86 % pour le titre I, 73,91% pour le titre II et 83,31 % pour le titre III.

Les crédits reportés non exécutés s'élèvent donc à 1,365M€, ce qui correspond à un taux de non-exécution de 21,47 %. Ce pourcentage est supérieur à celui de 2021 (13,87 %).

A noter que les paiements sur le budget engagé de 2021 (C1 de N-1 et C8 de N) s'élèvent à 51,930M€, soit 97,44 % de ce budget (98,9% pour le budget engagé 2020). Ce montant représente la dépense réelle encourue par l'Agence pour honorer ses obligations conclues en 2021.

Les reports de crédits de 2022 à 2023 s'élèvent à 4,989M€ équivalant à 8,45 % des crédits engagés. Le taux de report est inférieur à celui de l'année dernière (11,93 %), ce qui montre une meilleure exécution des paiements en N. En tant que tel, la hauteur de ce report importe peu, l'essentiel étant la précision de son estimation puisque ces crédits servent à couvrir des obligations subsistantes en fin d'année qui s'éteindront par des paiements en 2023. La plupart de ces crédits reportés devraient donc faire l'objet de paiements cette année-là.

IV.I Crédits de l'année 2022 (C1)

EACEA - Exécution budgétaire - 31/12/2022								
Fund Source: C1								
Ligne	Description	Crédits	Engagements	% Engagé	Payé	% Payé	Disponible Engagement	Disponible Paiement
1111	Agents temporaires	16.977.175,66	16.977.127,80	100,00 %	16.977.127,80	100,00 %	47,86	0,00
art. 111	Agents temporaires occupant un emploi prévu au tableau des effectifs	16.977.175,66	16.977.127,80	100,00 %	16.977.127,80	100,00 %	47,86	0,00
1121	Agents contractuels	24.525.526,45	24.524.412,97	100,00 %	24.524.412,97	100,00 %	1.113,48	0,00
art. 112	Agents contractuels	24.525.526,45	24.524.412,97	100,00 %	24.524.412,97	100,00 %	1.113,48	0,00
1131	Intérimaires	2.504.853,89	2.500.000,00	99,81 %	2.034.813,34	81,23 %	4.853,89	465.186,66
1132	Stagiaires	324.000,00	319.464,18	98,60 %	319.464,18	98,60 %	4.535,82	0,00
art. 113	Autre personnel externe	2.828.853,89	2.819.464,18	99,67 %	2.354.277,52	83,22 %	9.389,71	465.186,66
Chap. 11	Rémunérations, indemnités et charges	44.331.556,00	44.321.004,95	99,98 %	43.855.818,29	98,93 %	10.551,05	465.186,66
1211	Gestion administrative du personnel	571.000,00	545.819,58	95,59 %	464.683,73	81,38 %	25.180,42	81.135,85
art. 121	Gestion du personnel	571.000,00	545.819,58	95,59 %	464.683,73	81,38 %	25.180,42	81.135,85
1221	Cours de langues, recyclage et perfectionnement professionnel	330.000,00	330.000,00	100,00 %	195.175,18	59,14 %	0,00	134.824,82
art. 122	Développement professionnel et missions	330.000,00	330.000,00	100,00 %	195.175,18	59,14 %	0,00	134.824,82
1231	Service médical	125.000,00	125.000,00	100,00 %	45.248,00	36,20 %	0,00	79.752,00
1232	Mobilité	30.000,00	30.000,00	100,00 %	20.364,87	67,88 %	0,00	9.635,13
1233	Services sociaux et autres interventions	1.165.000,00	1.165.000,00	100,00 %	1.044.906,90	89,69 %	0,00	120.093,10
art. 123	Dépenses sociales	1.320.000,00	1.320.000,00	100,00 %	1.110.519,77	84,13 %	0,00	209.480,23
1241	Frais de représentation, réunions internes et événements	134.000,00	98.797,23	73,73 %	77.205,23	57,62 %	35.202,77	21.592,00
art. 124	Représentation et réunions internes	134.000,00	98.797,23	73,73 %	77.205,23	57,62 %	35.202,77	21.592,00
Chap. 12	Développement professionnel et dépenses sociales	2.355.000,00	2.294.616,81	97,44 %	1.847.583,91	78,45 %	60.383,19	447.032,90
Titre I	DEPENSES DE PERSONNEL	46.686.556,00	46.615.621,76	99,85 %	45.703.402,20	97,89 %	70.934,24	912.219,56
2111	Loyers, usufruits et frais accessoires	3.106.000,00	3.106.000,00	100,00 %	2.876.632,82	92,62 %	0,00	229.367,18
2112	Charges relatives aux immeubles	2.134.000,00	2.114.000,00	99,06 %	1.342.159,34	62,89 %	20.000,00	771.840,66
art. 211	Loyers et charges	5.240.000,00	5.220.000,00	99,62 %	4.218.792,16	80,51 %	20.000,00	1.001.207,84
2121	Aménagements des locaux et autres dépenses	2.000,00	2.000,00	100,00 %	0,00	0,00 %	0,00	2.000,00
art. 212	Aménagements des locaux	2.000,00	2.000,00	100,00 %	0,00	0,00 %	0,00	2.000,00
Chap. 21	Dépenses d'immeubles	5.242.000,00	5.222.000,00	99,62 %	4.218.792,16	80,48 %	20.000,00	1.003.207,84
2211	Équipement de traitement de données et de télécommunication	231.000,00	223.967,01	96,96 %	223.967,01	96,96 %	7.032,99	0,00
2212	Applications informatiques	195.000,00	182.520,52	93,60 %	182.520,52	93,60 %	12.479,48	0,00
art. 221	Environnement TIC	426.000,00	406.487,53	95,42 %	406.487,53	95,42 %	19.512,47	0,00
2221	Autres services externes pour le traitement des données	1.744.000,00	1.723.089,77	98,80 %	1.519.113,68	87,11 %	20.910,23	203.976,09
art. 222	Autres services IT et Telecom	1.744.000,00	1.723.089,77	98,80 %	1.519.113,68	87,11 %	20.910,23	203.976,09
Chap. 22	Dépenses de technologie de l'information et de la communication	2.170.000,00	2.129.577,30	98,14 %	1.925.601,21	88,74 %	40.422,70	203.976,09
2311	Achat, location, entretien et réparation de mobilier, matériel et installations tec	30.000,00	30.000,00	100,00 %	15.922,57	53,08 %	0,00	14.077,43
2312	Frais de manutention et déménagements	10.000,00	10.000,00	100,00 %	3.885,35	38,85 %	0,00	6.114,65
art. 231	Mobilier, Matériel et installations techniques	40.000,00	40.000,00	100,00 %	19.807,92	49,52 %	0,00	20.192,08
2321	Papeterie et fournitures de bureau	20.000,00	20.000,00	100,00 %	13.999,14	70,00 %	0,00	6.000,86
2322	Affranchissement de correspondance et frais de port	40.000,00	40.000,00	100,00 %	34.329,30	85,82 %	0,00	5.670,70
art. 232	Fournitures de bureau et frais de correspondance	60.000,00	60.000,00	100,00 %	48.328,44	80,55 %	0,00	11.671,56
2331	Bibliothèque, abonnement à des publications, acquisition d'information et arch	120.612,00	61.000,00	50,58 %	56.247,00	46,63 %	59.612,00	4.753,00
art. 233	Acquisition et conservations d'informations	120.612,00	61.000,00	50,58 %	56.247,00	46,63 %	59.612,00	4.753,00
2341	Frais bancaires et autres frais financiers	100.300,00	100.300,00	100,00 %	100.300,00	100,00 %	0,00	0,00
2342	Frais de contentieux, dommages et intérêts	111.540,00	111.540,00	100,00 %	7.255,00	6,50 %	0,00	104.285,00
art. 234	Charges financières, juridiques et légales	211.840,00	211.840,00	100,00 %	107.555,00	50,77 %	0,00	104.285,00
2351	Assurances et autres dépenses diverses de fonctionnement courant	317.750,00	317.750,00	100,00 %	315.796,20	99,39 %	0,00	1.953,80
art. 235	Autres dépenses de fonctionnement	317.750,00	317.750,00	100,00 %	315.796,20	99,39 %	0,00	1.953,80
Chap. 23	Biens meubles et dépenses de fonctionnement courant	750.202,00	690.590,00	92,05 %	547.734,56	73,01 %	59.612,00	142.855,44
Titre II	INFRASTRUCTURE ET DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	8.162.202,00	8.042.167,30	98,53 %	6.692.127,93	81,99 %	120.034,70	1.350.039,37
3111	Réunions	10.000,00	10.000,00	100,00 %	1.120,00	11,20 %	0,00	8.880,00
art. 311	Réunions	10.000,00	10.000,00	100,00 %	1.120,00	11,20 %	0,00	8.880,00
3121	Information, communication et publication	445.000,00	433.073,72	97,32 %	184.290,90	41,41 %	11.926,28	248.782,82
art. 312	Information, communication et publication	445.000,00	433.073,72	97,32 %	184.290,90	41,41 %	11.926,28	248.782,82
3131	Traduction et interprétation	310.000,00	310.000,00	100,00 %	186.004,50	60,00 %	0,00	123.995,50
art. 313	Traduction et interprétation	310.000,00	310.000,00	100,00 %	186.004,50	60,00 %	0,00	123.995,50
3141	Audits	1.100.000,00	1.100.000,00	100,00 %	44.850,00	4,08 %	0,00	1.055.150,00
art. 314	Audits	1.100.000,00	1.100.000,00	100,00 %	44.850,00	4,08 %	0,00	1.055.150,00
3151	Frais de missions, de déplacements et autres dépenses accessoires	100.000,00	100.000,00	100,00 %	49.410,78	49,41 %	0,00	50.589,22
art. 315	Missions	100.000,00	100.000,00	100,00 %	49.410,78	49,41 %	0,00	50.589,22
3161	Informatique spécifique	2.614.000,00	2.459.201,72	94,08 %	1.219.525,76	46,65 %	154.798,28	1.239.675,96
art. 316	Informatique spécifique	2.614.000,00	2.459.201,72	94,08 %	1.219.525,76	46,65 %	154.798,28	1.239.675,96
Chap. 31	Dépenses liées à la gestion des programmes	4.579.000,00	4.412.275,44	96,36 %	1.685.201,94	36,80 %	166.724,56	2.727.073,50
Titre III	DEPENSES DE SUPPORT AUX PROGRAMMES	4.579.000,00	4.412.275,44	96,36 %	1.685.201,94	36,80 %	166.724,56	2.727.073,50
TOTAL		59.427.758,00	59.070.064,50	99,40 %	54.080.732,07	91,00 %	357.693,50	4.989.332,43

Exécution des crédits d'engagements

Des crédits alloués de 59,428M€, 59,070M€ ont été engagés, laissant un surplus de 0,358M€, dont 0,155M€ sur la seule ligne 3161 (informatique spécifique). Les engagements représentent 99,40 % du budget (99,19 % en 2021).

Les engagements se répartissent comme suit:

- 46,616M€ sur le titre I "Rémunérations, indemnités et charges" à rapprocher du budget alloué à ce titre (46,687M€).
- 8,042M€ sur le titre II "Infrastructure et Dépenses de fonctionnement" à rapprocher du budget disponible de 8,162M€.
- 4,412M€ sur le titre III "Dépenses de support aux programmes" " à comparer aux crédits de 4,579M€ alloués à ce titre.

Titre I (Dépenses de personnel)

Ce titre atteint un niveau d'exécution de 99,85 % (99,78 % en 2021).

Sur le chapitre "Rémunérations, indemnités et charges", les révisions en cours d'année ont conduit à augmenter puis à réduire les dépenses liées aux agents temporaires et agents contractuels. Ces adaptations ont été dictées par l'évolution de la situation des recrutements et par les fluctuations par la DG BUDG de l'indexation des salaires.

Titre II (Infrastructure et dépenses de fonctionnement)

L'exécution budgétaire sur ce titre (98,53 %) est légèrement inférieure à celle de l'année dernière (99,25 %), car les crédits de la ligne 2331 n'ont été utilisés qu'à moitié, le recrutement de l'archiviste ayant été abandonné à la dernière minute.

Titre III (Dépenses de support aux programmes)

L'exécution sur ce titre atteint 96,36 %, en augmentation par rapport aux 94,71 % de 2021. La faiblesse relative de ce taux d'exécution est imputable à la ligne 3161 (informatique spécifique dont l'exécution ne dépasse pas 94,08 %), principalement parce qu'un prestataire pressenti a décliné son contrat en fin d'année sans que l'Agence ait eu ensuite le temps de recruter un remplaçant.

Exécution des crédits de paiements

54,081M€ de crédits de paiement ont été utilisés pour un taux d'exécution de 91 % (87,35 % en 2021).

Les paiements se répartissent comme suit:

- 45,703M€ sur le **titre I "Dépenses de Personnel"**, soit 97,89 % du budget engagé sur ce titre. Le solde de 0,912M€ est reporté à 2023, dont la majeure partie devrait être consommée par des paiements à la réception des factures. Très rapidement pour la ligne intérimaires (1131), plus tard pour les autres lignes dépendantes de SLAs.
- 6,692M€ sur le **titre II "Infrastructure et Dépenses de fonctionnement"** représentant 81,99 % du budget engagé sur ce titre. Le solde de 1,350M€ est reporté à

2023 et donnera lieu à paiements à la réception des décomptes de SLAS ou de factures.

- 1,685M€ sur le **titre III "Dépenses de support aux programmes"** correspondant à 36,80 % des crédits engagés sur ce titre. Le solde de 2,727M€ est reporté à 2023 pour paiement à la réception des factures.

Les principaux paiements restant à réaliser sur les différents titres concernent essentiellement:

Titre I (Dépenses de personnel):

- Les montants restant à payer concernent les factures pour les intérimaires des mois de novembre et décembre y compris l'indexation, ainsi que les dépenses du chapitre 12 dont les décomptes finaux sont, comme chaque année, transmis en N+1. La plupart des crédits reportés devraient être utilisés en 2023.

Titre II (Infrastructure et dépenses de fonctionnement):

- **Chapitre 21 (Dépenses d'immeubles):** Le taux d'exécution sur ce chapitre est de 80,48 % (66,39 % en 2021). Ce taux d'exécution est tributaire de l'OIB qui transmettra son décompte final des loyers et charges locatives en 2023. A noter qu'en 2022, l'Agence s'est efforcée d'augmenter le paiement de l'avance OIB pour les loyers et les charges afin d'obtenir un meilleur taux d'exécution en paiement en N. Pour les charges d'immeuble liées à la DG HR, les tentatives de l'Agence se sont toutefois montrées infructueuses.
- **Chapitre 22 (Dépenses de technologie de l'information et de la communication) :** Le taux d'exécution sur ce chapitre est de 88,74 % (74,97 % en 2021). Comme chaque année, des factures importantes restent à payer pour l'équipement IT et pour les prestations des consultants dont les contrats chevauchent les derniers mois de l'année et le début de l'année suivante.
- **Chapitre 23 (Biens meubles et dépenses de fonctionnement courant) :** Les paiements atteignent 73,01 % (81,58 % en 2021) des crédits engagés. Pour la plupart de ces coûts, l'Agence ne maîtrise pas le calendrier de facturation (SLA ou prestations dont la réception définitive s'opère en N+1).

Titre III (Dépenses de support aux programmes)

D'habitude, les paiements sur ce titre s'effectuent en grande partie durant l'année N+1, ce qui se confirme en 2022 dont le taux est particulièrement bas (43,33 % en 2020 qui était déjà en régression par rapport aux années antérieures). Cette situation est due à la contraction au fil des années, de plusieurs lignes du titre III pour lesquelles des paiements en N pouvaient être effectués (ex : réunions, traductions, missions). Les autres lignes de ce titre sont traditionnellement celles où une grande partie des paiements s'opère en N+1 (communication, audits et IT en support des programmes). L'Agence va toutefois tenter d'avancer son plan d'audit 2023 afin d'accroître les paiements en N à l'avenir.

IV.2 Exécution des crédits reportés (C8)

Les crédits reportés de 2021 s'élevaient à 6,360M€.

Fin 2022, 4,995M€ équivalant à 78,53 % des crédits reportés ont été consommés (86,13 % en 2021). La répartition est la suivante:

- 0,784M€ (77,86 %) sur les crédits reportés du titre I,
- 1,958M€ (73,91 %) sur les crédits reportés du titre II,

- 2,252M€ (83,31 %) sur les crédits reportés du titre III.

Un montant de 1,365M€ (0,568M€ en 2021), représentant 21,47 % (13,87 % en 2021) des crédits reportés n'a pas été exécuté. La répartition est la suivante:

- 0,223M€ (0,249M€ en 2021) sur les crédits reportés du titre I,
- 0,691M€ (0,208M€ en 2021) sur les crédits reportés du titre II,
- 0,451M€ (0,111M€ en 2021) sur les crédits reportés du titre III.

L'exécution des crédits C8 montre une nouvelle fois l'incapacité des Services ou Offices de la Commission à anticiper un décompte réaliste des coûts en N (gestion administrative du personnel, service médical, charges d'immeuble), l'impact le plus important provenant, comme déjà dit les années précédentes, du SLA OIB. En 2022, la ligne « audits » qui traditionnellement n'éprouve pas de difficultés a alourdi cette situation en raison de l'impossibilité matérielle et juridique à éteindre des obligations nées en 2021, indépendamment de la volonté ou du contrôle de l'Agence. Sur cette ligne, la situation devrait revenir à la normale en 2023.

Tous les crédits résiduels ne pouvant être utilisés ont été dégagés avant le 31 décembre 2022.

EACEA - Exécution budgétaire - 31/12/2022								
Fund Source: C8								
Ligne	Description	Crédits	Engagements	% Engagé	Payé	% Payé	Crédits décaugés	Disponible Paiement
1131	Intérimaires	410.385,93	385.436,21	93,92 %	385.436,21	93,92 %	24.949,72	0,00
1132	Stagiaires	147.518,40	147.518,40	100,00 %	147.518,40	100,00 %	0,00	0,00
art. 113	Autre personnel externe	557.904,33	532.954,61	95,53 %	532.954,61	95,53 %	24.949,72	0,00
Chap. 11	Rémunérations, indemnités et charges	557.904,33	532.954,61	95,53 %	532.954,61	95,53 %	24.949,72	0,00
1211	Gestion administrative du personnel	117.310,20	12.012,35	10,24 %	12.012,35	10,24 %	105.297,85	0,00
art. 121	Gestion du personnel	117.310,20	12.012,35	10,24 %	12.012,35	10,24 %	105.297,85	0,00
1221	Cours de langues, recyclage et perfectionnement professionnel	85.888,14	74.490,13	86,73 %	74.490,13	86,73 %	11.398,01	0,00
art. 122	Développement professionnel et missions	85.888,14	74.490,13	86,73 %	74.490,13	86,73 %	11.398,01	0,00
1231	Service médical	73.989,00	24.243,26	32,77 %	24.243,26	32,77 %	49.745,74	0,00
1232	Mobilité	31.300,90	2.197,77	7,02 %	2.197,77	7,02 %	29.103,13	0,00
1233	Services sociaux et autres interventions	134.197,40	134.197,40	100,00 %	134.197,40	100,00 %	0,00	0,00
art. 123	Dépenses sociales	239.487,30	160.638,43	67,08 %	160.638,43	67,08 %	78.848,87	0,00
1241	Frais de représentation, réunions internes et événements	6.500,00	4.057,40	62,42 %	4.057,40	62,42 %	2.442,60	0,00
art. 124	Représentation et réunions internes	6.500,00	4.057,40	62,42 %	4.057,40	62,42 %	2.442,60	0,00
Chap. 12	Développement professionnel et dépenses sociales	449.185,64	251.198,31	55,92 %	251.198,31	55,92 %	197.987,33	0,00
Titre I	DEPENSES DE PERSONNEL	1.007.089,97	784.152,92	77,86 %	784.152,92	77,86 %	222.937,05	0,00
2111	Loyers, usufruits et frais accessoires	941.085,55	889.678,23	94,54 %	889.678,23	94,54 %	51.407,32	0,00
2112	Charges relatives aux immeubles	927.640,31	399.061,86	43,02 %	399.061,86	43,02 %	528.578,45	0,00
art. 211	Loyers et charges	1.868.725,86	1.288.740,09	68,96 %	1.288.740,09	68,96 %	579.985,77	0,00
art. 212	Aménagements des locaux et autres dépenses	30.000,00	0,00	0,00 %	0,00	0,00 %	30.000,00	0,00
art. 212	Aménagements des locaux	30.000,00	0,00	0,00 %	0,00	0,00 %	30.000,00	0,00
Chap. 21	Dépenses d'immeubles	1.898.725,86	1.288.740,09	67,87 %	1.288.740,09	67,87 %	609.985,77	0,00
2211	Équipement de traitement de données et de télécommunication	31.895,96	31.895,96	100,00 %	31.895,96	100,00 %	0,00	0,00
2212	Applications informatiques	70.267,28	61.358,16	87,32 %	61.358,16	87,32 %	8.909,12	0,00
art. 221	Environnement TIC	102.163,24	93.254,12	91,28 %	93.254,12	91,28 %	8.909,12	0,00
2221	Autres services externes pour le traitement des données	553.710,40	553.710,40	100,00 %	553.710,40	100,00 %	0,00	0,00
art. 222	Autres services IT et Telecom	553.710,40	553.710,40	100,00 %	553.710,40	100,00 %	0,00	0,00
Chap. 22	Dépenses de technologie de l'information et de la communication	655.873,64	646.964,52	98,64 %	646.964,52	98,64 %	8.909,12	0,00
2311	Achat, location, entretien et réparation de mobilier, matériel et installations tec	35.640,00	11.663,47	32,73 %	11.663,47	32,73 %	23.976,53	0,00
2312	Frais de manutention et déménagements	3.035,84	0,00	0,00 %	0,00	0,00 %	3.035,84	0,00
art. 231	Mobilier, Matériel et installations techniques	38.675,84	11.663,47	30,16 %	11.663,47	30,16 %	27.012,37	0,00
2321	Papeterie et fournitures de bureau	11.398,69	356,65	3,13 %	356,65	3,13 %	11.042,04	0,00
2322	Affranchissement de correspondance et frais de port	28.739,62	4.644,94	16,16 %	4.644,94	16,16 %	24.094,68	0,00
art. 232	Fournitures de bureau et frais de correspondance	40.138,31	5.001,59	12,46 %	5.001,59	12,46 %	35.136,72	0,00
2331	Bibliothèque, abonnement à des publications, acquisition d'information et arch	550,00	375,00	68,18 %	375,00	68,18 %	175,00	0,00
art. 233	Acquisition et conservations d'informations	550,00	375,00	68,18 %	375,00	68,18 %	175,00	0,00
2341	Frais bancaires et autres frais financiers	4.000,00	4.000,00	100,00 %	4.000,00	100,00 %	0,00	0,00
2342	Frais de contentieux, dommages et intérêts	8.594,02	1.595,00	18,56 %	1.595,00	18,56 %	6.999,02	0,00
art. 234	Charges financières, juridiques et légales	12.594,02	5.595,00	44,43 %	5.595,00	44,43 %	6.999,02	0,00
2351	Assurances et autres dépenses diverses de fonctionnement courant	2.981,36	60,56	2,03 %	60,56	2,03 %	2.920,80	0,00
art. 235	Autres dépenses de fonctionnement	2.981,36	60,56	2,03 %	60,56	2,03 %	2.920,80	0,00
Chap. 23	Biens meubles et dépenses de fonctionnement courant	94.939,53	22.695,62	23,91 %	22.695,62	23,91 %	72.243,91	0,00
Titre II	INFRASTRUCTURE ET DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2.649.539,03	1.958.400,23	73,91 %	1.958.400,23	73,91 %	691.138,80	0,00
3121	Information, communication et publication	198.369,03	191.304,00	96,44 %	191.304,00	96,44 %	7.065,03	0,00
art. 312	Information, communication et publication	198.369,03	191.304,00	96,44 %	191.304,00	96,44 %	7.065,03	0,00
3131	Traduction et interprétation	26.875,50	1.123,50	4,18 %	1.123,50	4,18 %	25.752,00	0,00
art. 313	Traduction et interprétation	26.875,50	1.123,50	4,18 %	1.123,50	4,18 %	25.752,00	0,00
3141	Audits	886.872,48	549.977,79	62,01 %	549.977,79	62,01 %	336.894,69	0,00
art. 314	Audits	886.872,48	549.977,79	62,01 %	549.977,79	62,01 %	336.894,69	0,00
3161	Informatique spécifique	1.591.532,45	1.509.995,23	94,88 %	1.509.995,23	94,88 %	81.537,22	0,00
art. 316	Informatique spécifique	1.591.532,45	1.509.995,23	94,88 %	1.509.995,23	94,88 %	81.537,22	0,00
Chap. 31	Dépenses liées à la gestion des programmes	2.703.649,46	2.252.400,52	83,31 %	2.252.400,52	83,31 %	451.248,94	0,00
Titre III	DEPENSES DE SUPPORT AUX PROGRAMMES	2.703.649,46	2.252.400,52	83,31 %	2.252.400,52	83,31 %	451.248,94	0,00
TOTAL		6.360.278,46	4.994.953,67	78,53 %	4.994.953,67	78,53 %	1.365.324,79	0,00

V. Résultat budgétaire

BUDGET OUTTURN ACCOUNT FOR THE FINANCIAL YEAR 2022

	2022	2021
REVENUE		
Balancing Commission subsidy	+ 59.314.758,00	53.539.670,00
Other subsidy from Commission (Phare, IPA, Delegation agreement, ...)	+ 113.000,00	190.000,00
Fee income		
Other income	+ 891,58	59.202,90
TOTAL REVENUE (a)	59.428.649,58	53.788.872,90
EXPENDITURE		
<i>Title I: Staff</i>		
Payments	- 45.703.402,20	38.260.651,66
Appropriations carried over to the following year	- 912.219,56	1.007.089,97
<i>Title II: Administrative Expenses</i>		
Payments	- 6.692.127,93	6.394.729,77
Appropriations carried over to the following year	- 1.350.039,37	2.649.539,03
<i>Title III: Operating Expenditure</i>		
Payments	- 1.685.201,94	2.279.803,53
Appropriations carried over to the following year	- 2.727.073,50	2.703.649,46
TOTAL EXPENDITURE (b)	59.070.064,50	53.295.463,42
OUTTURN FOR THE FINANCIAL YEAR (a-b)	358.585,08	493.409,48
Cancellation of unused payment appropriations carried over from previous year	+ 1.365.324,79	568.412,16
Adjustment for carry-over from the previous year of appropriations available at 31.12 arising from assigned revenue		
Exchange differences for the year (gain +/-loss -)	+/- -90,07	-1.028,20
BALANCE OF THE OUTTURN ACCOUNT FOR THE FINANCIAL YEAR	1.723.819,80	1.060.793,44
Balance year N-1		
Positive balance from year N-1 reimbursed in year N to the Commission	+/-	
Result used for determining amounts in general accounting	1.723.819,80	1.060.793,44
Commission subsidy - agency registers accrued revenue and Commission accrued expense	57.590.938,20	
Pre-financing remaining open to be reimbursed by agency to Commission in year N-1	1.723.819,80	
Not included in the budget outturn:		
Interest generated by 31/12/N on the Commission balancing subsidy funds and to be reimbursed to the Commission (liability)	+	

L'Agence affiche un surplus budgétaire de 1.723.819,80 €. Ce surplus qui sera restitué aux DG de tutelle en 2023 s'explique comme suit:

- 357.693,50 € résultant de la partie non engagée des subventions 2022 reçues des DG de tutelle.
- 1.365.324,79 € provenant de la partie non utilisée des crédits reportés de 2021 vers 2022 en vue d'effectuer des paiements en 2022, qui tombent en annulation en N+2.
- 891,58 € : ce montant inscrit dans « autres recettes », provient d'un recouvrement auprès d'un cabinet d'avocats (facture trop élevée).
- Le total de ces montants est diminué de 90,07 € résultant des pertes de change.

VI. Recettes globales 2022

Programme	DG	ligne budget Agence	Recettes globales 2021
ERASMUS+ HEADING 2	EAC	1111	28.350.506,00
ERASMUS+ NDICI	EAC	1114	6.298.871,00
ERASMUS+ IPA III	EAC	1115	1.434.550,00
TOTAL ERASMUS+	EAC		36.083.927,00
CREATIVE EUROPE	EAC	1112	15.373.464,00
CERV	JUST	1113	6.292.002,00
EUROPEAN SOLIDARITY CORPS	EAC	1116	1.565.365,00
FED 11ème	EAC	1121	113.000,00
Recettes diverses		2311	891,58
TOTAL			59.428.649,58

VII. Biens et services nécessaires au fonctionnement de l'Agence

En ce qui concerne les biens et services nécessaires à son fonctionnement, l'Agence, conformément aux lignes directrices de la Commission, utilise par priorité des "Service Level agreements" (SLA) avec les services de la Commission et des contrats cadre interinstitutionnels lorsque ces derniers offrent la possibilité aux agences exécutives de les utiliser. Par conséquent, l'Agence lance un nombre très limité d'appel d'offres, dans la majorité des cas pour des marchés de faibles valeurs et lorsque les services recherchés ne sont pas couverts par des SLA ou lorsque l'Agence ne figure pas dans la liste des utilisateurs potentiels des contrats cadre existants.

L'Agence a conclu des SLA notamment avec:

- l'OIB pour la location et la maintenance de ses immeubles, pour l'accès aux crèches et garderie pour les enfants de son personnel,
- avec la DG HR pour les services de sécurité et pour les formations,
- avec le PMO pour la gestion administrative du personnel (calcul des salaires),
- avec la DG DIGIT pour la mise à disposition de certains "outils corporate",
- avec le Centre de Traduction,
- avec le Service Médical,
- avec la DG BUDG,
- avec le SEC GEN pour le SLA HAN,
- avec l'Agence exécutive ERCEA pour l'utilisation de la plateforme Speedwell (signature en 2021).

Les bâtiments J-59, J-70 et SPA II ont fait l'objet d'un SLA conclu avec l'OIB. La mise à disposition du VM 18 est faite dans le cadre du SLA « SPA » par facilité.

L'Agence utilise les contrats cadre de la Commission pour des postes de dépenses importants comme l'achat de matériel informatique et de mobilier, le recours à des consultants informatiques, le recours à du personnel intérimaire. Elle utilise également depuis 2021 un contrat-cadre interinstitutionnel pour ses audits, qu'elle a lancé et dont elle assure la coordination. L'utilisation de ce contrat-cadre, en raison de prestataires britanniques, s'est toutefois révélée problématique.

En 2022, l'Agence a aussi publié trois appels d'offres ayant donné lieu à:

- Procédure négociée exceptionnelle EACEA/2022/NP/0006 pour un contrat d'assistance juridique (unité B4) – montant attribué de 7.200 EUR
- Procédure négociée exceptionnelle EACEA/2022/NP/0007 pour un contrat d'assistance juridique (unité B4) – montant attribué de 106.400 EUR
- Procédure négociée exceptionnelle EACEA/2022/NP/0008 pour un contrat d'assistance juridique (unité B4) – montant attribué de 106.400 EUR

VIII. Systèmes de Contrôle (crédits administratifs)

1) Procédures

Comme annoncé l'année dernière, la vérification ex-ante de second niveau des transactions du budget administratif a été remplacée en 2022 par des contrôles ex-post (après paiement) effectués par le secteur du contrôle interne-audits de l'unité R2.

51 transactions ont été vérifiées. Il ressort de cet examen que des transactions sont entachées d'erreurs ou incohérences, mais sans aucun impact financier. Afin d'améliorer la qualité des transactions, quelques recommandations ont été faites, dont l'utilisation de check-listes, la modification des circuits financiers et l'harmonisation du processus. Pour une analyse complète et détaillée, voir le rapport de vérification.

Pour rappel, les décisions d'attribution relatives aux procédures de passation des marchés sont signées par l'ordonnateur (directeur de l'Agence) ou par l'ordonnateur délégué de premier rang (chef de département).

2) Rapports d'exception

Au cours de l'année 2022, une note de déviation liée à un contrat cadre en cascade avec des contractants britanniques a été établie (Ares (2022)5158416).

IX. Comptabilité

Pour les aspects comptables, le lecteur est renvoyé aux Comptes annuels de l'Agence.

A l'issue de son audit en 2022 la Cour des Comptes Européenne a donné une opinion favorable aux comptes annuels 2021 de l'Agence.

X. Ressources Humaines

Sur les 126 postes d'agents temporaires autorisés en 2022, 121 étaient occupés fin décembre.

En ce qui concerne les agents contractuels, l'effectif cible de l'Agence pour 2022 était de 396 agents. De ces postes, 17 étaient finançables par la participation des pays tiers (crédits R0/E0). Au 31 décembre 2022, l'Agence a financé 8 postes sur les crédits des pays tiers.

Au total, le taux d'occupation de l'Agence, fin 2022 était de 97,32 % des effectifs cible: 96 % pour les AT et 93,73 % pour les AC. Ce taux, nettement plus élevé que celui de l'année dernière (90,80 %) démontre l'augmentation des recrutements effectués par l'Agence.

AGENTS TEMPORAIRES							
Grades	2020		2021			2022	
	autorisés	Moyenne "équivalents temps plein" budgetés	autorisés	autorisés	Moyenne "équivalents temps plein" budgetés	autorisés	Moyenne "équivalents temps plein" budgetés
	Temp.	Temp.		Temp.	Temp.	Temp.	Temp.
AD 16							
AD 15			1	1		1	
AD 14	10	9	9	9		14	
AD 13	9	5	13	13		10	
AD 12	12	10	19	25		18	
AD 11	14	14	13	14		17	
AD 10	13	14	12	15		22	
AD 9	8	9	8	8		10	
AD 8	6	6	6	6		6	
AD 7	6	2	4	4		3	
AD 6	3	4	3	2		1	
AD 5	3	2	0	0		0	
<i>Total grade AD</i>	84	75	88	97		102	
AST 11	1	1	1	1		1	
AST 10	1	0	1	0		2	
AST 9	3	2	6	6		1	
AST 8	3	0	3	3		1	
AST 7	6	2	6	6		11	
AST 6	7	9	5	6		6	
AST 5	2	7	2	2		2	
AST 4	1	2	0	0		0	
AST 3	0		0	0		0	
AST 2							
AST 1							
<i>Total grade AST</i>	24	23	24	24		24	
Total général	108	98	112	121		126	
Groupe de fonctions	2020		2021			2022	
	effectifs "cible"	Moyenne "équivalents temps plein" budgetés	effectifs "cible" autorisés	effectifs "cible"	Moyenne "équivalents temps plein" budgetés	effectifs "cible"	Moyenne "équivalents temps plein" budgetés
GF IV	103		106	140		148	
GFIII	176		178	179		188	
GFII	64		64	56		56	
GFI	4		4	4		4	
Total général	347		352	379		396	